



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 035-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.57

Déposée le : 06.03.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Müller (Orvin, UDC) (porte-parole)
Zryd (Magglingen, PS)
Bühler (Cortébert, UDC)
Martin (Ligerz, sans parti)
Bohnenblust (Biel/Bienne, PLR)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 09.03.2023

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Aide aux cas de rigueur causés par des travaux publics

Le Conseil-exécutif est chargé de créer la possibilité d'un soutien financier pour les entreprises qui se sont retrouvées dans une situation de détresse avérée en raison de l'impact de travaux publics sur leur activité commerciale.

Développement :

Dans des circonstances particulières, l'impact que peuvent avoir des travaux publics sur l'activité des entreprises situées à proximité dépasse le risque ordinaire d'entreprise. Dans le canton de Berne, il n'existe à ce jour aucune possibilité de demander une indemnisation financière lorsque des travaux publics et des fermetures prolongées de routes entraînent de tels cas de rigueur.

D'autres cantons, comme Genève, Bâle-Ville ou Soleure, ont en revanche créé un cadre juridique permettant de venir en aide aux entreprises dans de tels cas.

À Orvin, dans le Jura bernois, le chantier ORVIN2024 s'est ouvert en août 2021. Ce projet, qui vise à améliorer la gestion du trafic et la sécurité routière, durera jusqu'à fin 2024. ORVIN2024 est mis en œuvre en quatre étapes, qui restreignent massivement l'accès au village pendant des périodes pouvant durer jusqu'à sept mois. En général, soit le seul accès par l'est depuis Frinvillier, soit le seul accès par l'ouest depuis Lamboing est fermé. La traversée d'Orvin est donc impossible pendant environ quatre ans, et ce pendant de nombreux mois d'affilée. Les quelques petits commerces du village tels que divers restaurants, le magasin de fleurs et la boulangerie, qui ne tourneraient pas avec la seule population du village (1202 habitantes et habitants) et qui sont tributaires de la clientèle des communes environnantes, en font les frais.

La boulangerie ouverte en 2014 a essuyé d'énormes pertes financières jusqu'à ce jour à cause du chantier. Et ce, bien que le propriétaire s'efforce de tirer le meilleur parti de la situation. Sur les 17 employées et employés, quatre ont dû être licenciés dans l'intervalle. Les changements de dernière minute dans le déroulement des travaux et les fermetures de routes non planifiées qui en découlent se révèlent particulièrement problématiques.

Même si de tels cas de rigueur revêtent un caractère tout à fait exceptionnel, il ne faut pas les nier pour autant. Il est inadmissible que des entreprises se retrouvent en difficulté, qu'elles doivent procéder à des licenciements voire, dans le pire des cas, mettre la clé sous le paillason parce que des travaux publics leur ont causé un manque à gagner colossal.

Motivation de l'urgence : les commerces d'Orvin se trouvent dans une situation des plus précaires.

Destinataire
– Grand Conseil